

L'édifice, d'aspect féodal, était anciennement une maison canoniale appartenant à des chanoines originaires de Roanne, d'où lui vint le nom de maison de Roanne. Léguée à Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon, et transmise à Humbert I^{er}, dauphin de Vienne en 1281, cette maison fut cédée par Humbert II en 1344 au roi de France, lorsque le Lyonnais fut ajouté au royaume : c'est alors que la maison de Roanne prit le nom de palais de Roanne.

En 1349, le siège de la justice royale, qui de Mâcon avait été transporté à l'Île-Barbe en 1328, fut établi dans le palais de Roanne. Successivement on y installa du xiv^e au xvii^e siècle la Sénéchaussée, l'atelier monétaire, le Présidial, les élections, le Parlement des Dombes, le Bureau des Finances, la Cour des monnaies. Aussi devint-il indispensable, après avoir transformé les bâtiments en 1686, de les agrandir. C'est ce que fit le Consulat en achetant en 1765 l'hôtel de Fléchère, construit en 1638 par Pierre de Sève, seigneur de Fléchère. On commence par utiliser ce vieil hôtel. Puis en 1785 on construit une prison et de nouveaux bâtiments. Ils sont représentés dans un dessin de l'architecte Bugnet, daté de 1784(1). Au commencement du xix^e siècle,

Lyon et le roi de France. Mais afin d'éviter les conflits avec l'archevêque, qui conservait une part de juridiction, la Sénéchaussée fut unie au bailliage de Mâcon, et n'en fut séparée qu'en 1435, lorsque le roi de France céda le bailliage de Mâcon au duc de Bourgogne.

Le Présidial de Lyon fut créé par Henri II en 1552. *Archives*, BB, 73.

Les élections étaient primitivement au nombre de trois, une par province : l'élection de Montbrison pour le Forez, l'élection de Lyon pour le Lyonnais, l'élection de Villefranche pour le Beaujolais. En 1631, deux autres élections furent créées, celle de Saint-Etienne et celle de Roanne, en démembrant Montbrison et Lyon.

(1) Tous ces détails ont été puisés dans une savante notice sur le palais de Roanne que Guigue, archiviste de la ville, notre savant